



# Assemblée générale

Distr. générale  
11 octobre 2011

Original: français

---

## Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés Soixante-deuxième session

### Compte rendu analytique de la 650<sup>e</sup> séance

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le mardi 4 octobre 2011, à 10 heures

*Président:* M. Badr (Égypte)

## Sommaire

Débat général (*suite*)

Déclaration de M<sup>me</sup> Angelina Jolie, Ambassadrice de bonne volonté

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également incorporées à un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Groupe d'édition, bureau E.4108, Palais des Nations, Genève.

Les rectifications aux comptes rendus des séances publiques du Comité seront groupées dans un rectificatif unique qui sera publié peu après la session.

*La séance est ouverte à 10 h 10.*

**Débat général (suite)**

1. **M<sup>me</sup> Andressen Guimaraes** (Portugal) dit que le Portugal, qui a établi son programme de réinstallation en 2007, se félicite de la multiplication des programmes de réinstallation et des nouvelles initiatives visant à combler l'écart entre les besoins de réinstallation dans le monde et les places proposées. Il se félicite aussi des efforts déployés pour remédier aux situations de réfugiés prolongées et appuie les initiatives visant à accroître les perspectives d'autosuffisance et d'intégration locale. Dernièrement, le Gouvernement portugais a aidé le Haut-Commissariat à organiser dans le cadre du programme de mesures de confiance pour le Sahara occidental un séminaire qui s'est tenu à Madère en septembre 2011.

2. La crise humanitaire dans la corne de l'Afrique illustre bien la vulnérabilité de certaines populations face à d'autres facteurs de déplacement que les conflits, notamment les changements climatiques et l'insécurité alimentaire et énergétique. Le Portugal juge utile d'étudier de nouvelles formes de coopération entre les acteurs humanitaires, de préciser au besoin le rôle de chaque organisme humanitaire et de combler les éventuelles lacunes du droit international afin de faire face aux nouveaux défis. En tant qu'organe de l'ONU responsable au premier chef du maintien de la paix et de la sécurité internationales, le Conseil de sécurité devrait jouer un rôle majeur dans le suivi des déplacements forcés.

3. Le Portugal est préoccupé par le niveau alarmant des violences sexuelles et sexistes parmi les populations de réfugiés et demande au HCR de redoubler d'efforts pour appliquer des mesures de prévention de la violence. Il approuve le budget-programme pour 2012-2013 et demande instamment au HCR de trouver de nouveaux donateurs, notamment dans le secteur privé. Enfin, il entend adhérer prochainement aux conventions relatives à l'apatridie et envisage de prendre de nouveaux engagements dans le domaine de la protection des réfugiés.

4. **M. Lockhart** (Nouvelle-Zélande) fait observer que la situation ne s'est pas améliorée en 2011 en ce qui concerne les restrictions financières et l'augmentation croissante des demandes de protection. En 2011, la Nouvelle-Zélande a continué de soutenir directement les interventions du HCR, notamment en Côte d'Ivoire durant le conflit, et continuera de collaborer avec l'organisation dans le cadre du Processus de Bali sur le trafic des migrants, la traite des êtres humains et la criminalité internationale s'y rapportant. La Nouvelle-Zélande coopère avec des États et avec le HCR afin de mettre en œuvre des solutions durables pour les réfugiés bhoutanais au Népal. Bien qu'elle déplore l'absence de décision du Gouvernement bhoutanais sur la question de l'acceptation du rapatriement de réfugiés pour des motifs humanitaires, elle continuera d'accueillir des réfugiés bhoutanais dans le cadre de son programme de quotas.

5. M. Lockhart prend note avec satisfaction du rapport sur la stratégie de mobilisation de ressources du HCR et espère être informé du montant des ressources disponibles et du résultat des efforts de collecte de fonds auprès du secteur privé. Au sujet du processus de changement de structure et de gestion mené par le HCR en interne, il note avec satisfaction que l'organisation envisage de rapprocher les données financières et les données sur les produits afin de pouvoir évaluer l'efficacité globale de ses activités et de renforcer la transparence. Le représentant lit dans la Note sur la protection internationale (A/AC.96/1098) que le HCR a commencé à étudier la possibilité pour les réfugiés d'avoir accès à des opportunités de migration, notamment par le biais de programmes d'emploi et d'éducation, et souhaite en savoir plus sur cette question, en particulier sur les éventuelles incidences sociales et économiques pour les populations et les pays d'accueil concernés. La Nouvelle-Zélande salue les progrès accomplis par le HCR pour s'assurer que les femmes

occupent des postes de direction dans les camps et les cercles de décision, et encourage ce dernier à poursuivre ses efforts de protection des enfants et des adolescents.

6. **M<sup>me</sup> Athanassaidou** (Grèce) dit que du fait de sa situation géographique, la Grèce fait face à un afflux massif d'immigrés clandestins sans commune mesure avec sa superficie et ses moyens financiers. En 2010, plus de 90 % des immigrés sans papiers, pour la plupart des demandeurs d'asile, qui ont tenté d'entrer dans l'Union européenne ont été appréhendés aux frontières grecques, ce qui exerce une pression considérable sur le dispositif grec d'examen des demandes d'asile. Pourtant, la Grèce fait tout son possible pour offrir une protection adéquate aux réfugiés et aux demandeurs d'asile, en particulier dans le cadre du système européen commun d'asile. Elle a entrepris de réformer son système de gestion des demandes d'asile et de mettre en place des centres de filtrage chargés de déterminer le statut des personnes et de fournir une aide humanitaire de base aux immigrés illégaux. Si le cadre juridique de l'Union européenne pour l'asile constitue un progrès important, le manque d'harmonisation des procédures nationales et le coût élevé de l'application du cadre réduisent son efficacité. La Grèce rappelle sa préoccupation relative au Règlement Dublin II, dont la mise en œuvre concrète a posé des problèmes et requiert un réexamen sans délai. Elle propose d'accélérer et d'améliorer l'efficacité des procédures de détermination du statut des demandeurs, d'établir un mécanisme contraignant pour transférer les demandeurs d'asile faisant partie de groupes vulnérables, d'examiner conjointement les demandes d'asile, de créer un programme européen commun pour la réinstallation, de mettre en place des procédures de filtrage initiales dans les principaux pays de transit et d'accroître l'appui financier au règlement des questions d'asile et de migration, notamment en créant un fonds pour la migration et l'asile.

7. **M. El Din Ibrahim** (Égypte) dit que son pays a accueilli plus de 500 000 personnes fuyant le conflit en Libye, ce qui a nécessité une coopération avec le HCR et d'autres partenaires internationaux. Dans l'ouest du pays, nombre de personnes attendent une réinstallation dans un pays tiers et, suite à l'appel lancé à la communauté internationale à cet effet, plusieurs pays ont réagi rapidement, notamment la Suède. L'Égypte a lancé une campagne d'aide à la Somalie qui s'est concrétisée par le versement de 10 millions de dollars des États-Unis, l'envoi d'équipes de médecins sur place dès le commencement de la crise et l'aménagement de camps en vue de distribuer de la nourriture et des médicaments.

8. **M. Nimrat** (Jordanie) dit que la Jordanie a envoyé des vivres et fourni une assistance médicale à toutes les régions en crise dernièrement. Il met l'accent sur la nécessité de renforcer la coordination entre le HCR, les organisations nationales et les organisations internationales d'une part, et de mettre en place un mécanisme d'alerte rapide et d'échange de renseignements d'autre part. La Jordanie accueille depuis des décennies des réfugiés venant de Palestine et a également accueilli des réfugiés irakiens. Elle souhaite que la communauté internationale assume ses responsabilités, notamment en respectant le principe de partage des responsabilités.

9. **M. Bayramov** (Turkménistan) dit que son pays a adhéré à la quasi-totalité des principaux instruments internationaux relatifs au droit humanitaire, la dernière adhésion étant celle de la Convention relative au statut des apatrides en 2011. En août 2005, 13 245 personnes ont acquis la nationalité turkmène, dont 9 400 réfugiés. De plus, 3 053 personnes ont obtenu un permis de séjour au Turkménistan, dont 1 800 réfugiés. Le Gouvernement turkmène et le Bureau du HCR au Turkménistan collaborent dans trois grands domaines: l'apatridie, l'adaptation de la législation relative aux réfugiés et la gestion des situations exceptionnelles en cas d'afflux soudain de réfugiés. Au cours de l'été 2011, l'octroi de la nationalité turkmène à 1 590 apatrides établis de façon permanente sur le territoire national a créé un précédent au regard du droit international. Souhaitant faire part de son expérience, le Turkménistan propose d'organiser en 2012, à Achgabat, une conférence internationale à laquelle participeraient toutes les parties intéressées.

10. **M<sup>me</sup> Chohan** (Afrique du Sud) dit que l'Afrique du Sud reste le principal pays de destination des demandeurs d'asile. Certains fuient leur condition d'apatrides ou des persécutions politiques mais beaucoup y viennent dans l'espoir d'un avenir meilleur. Dans ce contexte, le Gouvernement sud-africain a entrepris une vaste révision de sa législation pour garantir les droits des demandeurs d'asile et des réfugiés, et a mis en place une politique faisant la distinction entre migrants économiques et demandeurs d'asile. Il a commencé à délivrer des papiers d'identité aux Zimbabwéens, qui représentent le groupe de migrants économiques le plus important du pays. À ce jour, il a délivré des permis à plus de 145 000 personnes. Les pays de la Communauté de développement de l'Afrique australe devraient adopter une stratégie régionale en ce qui concerne les migrations tout en concluant entre eux des accords bilatéraux.

11. En novembre 2011, l'Afrique du Sud accueillera la dix-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Alors que les pays s'attachent à élaborer un accord juridiquement contraignant sur la question, nul ne peut contester que les changements climatiques ont des effets sur nos vies, notamment sur la production agricole et la sécurité alimentaire. L'Afrique du Sud se réjouit d'accueillir les délégations du monde entier en vue de trouver des solutions durables à ce problème mondial.

12. **M. Chebihi** (Algérie) estime que tous les pays ont l'obligation morale et la responsabilité d'accueillir ceux qui fuient des persécutions ou un conflit, et de créer les conditions propices à leur retour volontaire dans la dignité. L'Algérie rejette toute velléité d'instrumentalisation ou de politisation de la cause humanitaire, et continue de fournir protection et assistance aux réfugiés. Elle travaille à l'élaboration d'un projet de loi sur le droit d'asile pleinement conforme à la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés. L'Algérie vient en aide aux réfugiés du Sahara occidental installés à Tindouf depuis plus de trente ans. En outre, elle a apporté cette année une assistance humanitaire importante aux personnes déplacées à la suite du conflit en Libye. Elle a notamment accueilli quelque 5 000 personnes déplacées à la frontière, organisé leur recensement, régularisé leur situation consulaire, satisfait leurs besoins essentiels et planifié leur rapatriement. L'Algérie a également évacué par voie maritime un millier de ressortissants étrangers de Benghazi et de Tripoli. Enfin, elle a aidé la Tunisie à accueillir le flux important de personnes fuyant les combats.

13. En réponse aux appels d'urgence des organisations internationales, l'Algérie a décidé d'octroyer une aide humanitaire de l'ordre de 10 millions de dollars américains au profit des pays de la corne de l'Afrique, où des centaines de milliers de personnes sont déplacées de force en raison de la sécheresse, de la famine et de l'insécurité alimentaire. Dans une première phase, elle acheminera par voie aérienne 700 tonnes de produits aux réfugiés somaliens du camp de Dadaab au Kenya. Dans une seconde phase, une aide alimentaire de 7 millions de dollars sera fournie aux populations touchées par la sécheresse en Éthiopie, à Djibouti, en Érythrée et en Ouganda.

14. **M. Strohal** (Autriche) salue la campagne lancée en août 2011 par le HCR pour lutter contre l'apatridie. Bien que des progrès aient été accomplis dans ce domaine, le nombre élevé d'apatrides à travers le monde rappelle qu'il est important de sensibiliser le public à leur sort et de leur offrir une assistance. L'Autriche encourage le HCR à poursuivre ses activités en faveur des femmes et des enfants qui sont particulièrement vulnérables face aux risques d'apatridie. En 2011, le HCR a eu fort à faire, avec des déplacements massifs en Afrique et dans le monde arabe, ainsi que la crise dans la corne de l'Afrique où les déplacements sont exacerbés par les phénomènes environnementaux et les changements climatiques. Dans ce contexte, l'Autriche salue les efforts déployés par le HCR pour renforcer sa préparation aux situations d'urgence, et l'encourage à consolider ses partenariats avec les acteurs internationaux, nationaux, régionaux et locaux.

15. Face à l'augmentation alarmante du nombre de déplacés internes en 2011, qui s'élève à plus de 27 millions de personnes, l'Autriche encourage le HCR à poursuivre sa coopération avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et les ONG, car seule une action concertée permettra d'aider efficacement les déplacés internes et de renforcer progressivement la protection juridique de ce groupe particulièrement vulnérable. Enfin, l'Autriche partage les préoccupations du HCR concernant le resserrement de l'espace humanitaire et l'encouragement à user de tous les moyens disponibles pour renforcer la protection des civils et des travailleurs humanitaires dans les conflits armés.

16. **M. Hassan** (Yémen) dit que son pays accueille de nombreux réfugiés provenant de la corne de l'Afrique, en particulier de la Somalie, et du Moyen-Orient et s'emploie à trouver des solutions à cette situation difficile sur le plan humanitaire, alors qu'il fait lui-même face à des problèmes liés à des déplacements internes dus aux violents affrontements dans certaines villes et doit gérer les camps mis en place à la suite des émeutes dans le gouvernorat de Saada. Le nombre de personnes déplacées a ainsi atteint les 400 000. Le Yémen a besoin de toute urgence d'une assistance humanitaire pour s'occuper des personnes déplacées et des réfugiés. Face à l'afflux de réfugiés somaliens, le Yémen appelle l'ONU à prendre ses responsabilités pour rétablir la paix et la sécurité en Somalie, en aidant le Gouvernement somalien à créer les conditions propices au retour des réfugiés en toute sécurité.

17. Le Yémen accueille aussi des milliers de migrants en situation irrégulière, qui ont fui les difficultés économiques et la sécheresse dans la corne de l'Afrique. Il renouvelle donc son appel à la communauté internationale pour qu'elle l'aide à surmonter ses difficultés d'ordre économique et humanitaire.

18. **M. Guterres** (Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés) remercie le Portugal d'avoir aidé le HCR à organiser à Madère un séminaire sur le programme de mesures de confiance pour le Sahara occidental et partage ses préoccupations au sujet de la violence sexuelle et sexiste dont sont victimes les réfugiées. Il exprime sa reconnaissance à la Nouvelle-Zélande pour son étroite coopération avec le HCR, la qualité de son système d'asile et sa volonté d'améliorer son programme de réinstallation. Il salue les efforts déployés par le pays dans le cadre du Processus de Bali sur le trafic des migrants, la traite des êtres humains et la criminalité internationale s'y rapportant. Le Haut-Commissaire s'est rendu en Grèce où il a pu constater la situation particulière du pays en tant que point d'entrée d'environ 80 % des demandeurs d'asile en Europe. Il salue l'engagement pris par le Gouvernement de mettre en place un système d'asile efficace et l'assure du soutien du HCR. Il prend note des propositions de la Grèce pour réformer le système d'asile européen issu du Règlement Dublin II.

19. M. Guterres salue la politique d'ouverture des frontières adoptée par l'Égypte et les pays de la région pendant la crise libyenne, qui a permis d'éviter une catastrophe humanitaire. Le HCR travaille à la réinstallation des réfugiés et espère pouvoir coopérer avec le Gouvernement égyptien pour améliorer le système de protection des réfugiés en Égypte. M. Guterres félicite la Jordanie pour son partenariat exemplaire avec le HCR, sa générosité envers les réfugiés palestiniens puis irakiens et sa politique d'ouverture des frontières. Il se réjouit que le Turkménistan ait approuvé fin 2010 un plan de réduction des cas d'apatridie et qu'il ait engagé un processus d'enregistrement et de naturalisation des apatrides.

20. Le Haut-Commissaire est conscient des pressions qu'exercent le grand nombre de demandes d'asile adressées à l'Afrique du Sud et assure le Gouvernement que le HCR l'aidera à préserver son système de protection des réfugiés. Il espère qu'à la dix-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les

changements climatiques, les participants mettront l'accent sur les conséquences humanitaires des changements climatiques. Il félicite l'Algérie d'avoir maintenu ses frontières ouvertes lors de la crise libyenne et d'avoir offert une protection à un grand nombre de réfugiés. Il prend note des questions d'intérêt majeur abordées par le représentant de l'Autriche, notamment la nécessité de multiplier les partenariats et de protéger l'espace humanitaire. Enfin, il exprime sa solidarité avec le peuple yéménite dans cette période difficile, durant laquelle nombre de personnes ont été déplacées, en particulier dans le sud du pays. Malgré les difficultés politiques, économiques et environnementales, le Yémen reste un espace protégé pour les réfugiés somaliens, ce dont il faut se féliciter.

21. **M. Tomasi** (Saint-Siège) évoque la sécheresse et le conflit dans la corne de l'Afrique, qui ont provoqué des vagues de réfugiés, ainsi que les situations de réfugiés prolongées au Moyen-Orient et ailleurs, qui montrent que le travail de protection du HCR est loin d'être terminé. Il rappelle l'un des objectifs énoncés dans le préambule de la Convention relative au statut des réfugiés, à savoir assurer aux réfugiés l'exercice le plus large possible des droits de l'homme et des libertés fondamentales, et regrette que, dans de nombreuses régions du monde, des millions de réfugiés ne puissent toujours pas jouir de ces droits. Il note avec inquiétude que les cas de détention de demandeurs d'asile et d'autres personnes ayant besoin d'une protection sont en augmentation et que la détention n'est plus utilisée en dernier ressort, dans des cas exceptionnels. La politique d'installation spontanée des réfugiés en dehors des camps donne parfois des résultats positifs et mériterait d'être mise en œuvre à plus grande échelle, d'autant plus que les réfugiés installés dans des camps ne rentrent pas plus facilement chez eux que ceux qui s'établissent à l'extérieur.

22. Le Saint-Siège est préoccupé par le fait que de nombreux réfugiés et demandeurs d'asile vivent dans une indigence totale et n'ont accès à aucun service public. Les autorités nationales et locales doivent continuer à assumer leurs responsabilités vis-à-vis de ces réfugiés, à l'instar du HCR qui a pris des mesures novatrices pour aider les réfugiés dans les zones urbaines. Des milliers de jeunes en provenance du Moyen-Orient et d'autres régions arrivent en Europe sans visa et mettent en difficulté les systèmes de protection des pays qu'ils traversent. Nombre d'entre eux sont des mineurs non accompagnés qui doivent être protégés et considérés avant tout comme des enfants. La détention n'est pas appropriée pour ces mineurs car elle les met en contact avec des adultes. Les enfants demandeurs d'asile doivent être pris en charge en priorité et continuer à bénéficier des mêmes avantages à l'âge adulte. Enfin, il importe de prendre des mesures pour prévenir l'exploitation des enfants qui sont amenés à l'étranger sous de faux prétextes.

23. **M<sup>me</sup> Ibrahima** (Togo) souscrit à la déclaration faite au nom du Groupe des États d'Afrique à la 648<sup>e</sup> séance et dit que son pays, devenu membre du Comité exécutif du HCR en avril 2011, a ratifié la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et la Convention de l'Organisation de l'unité africaine de 1969 régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique. En 2000, le Gouvernement togolais a adopté une loi relative au statut des réfugiés et, en mai 2011, il a ratifié la Convention de l'Union africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique. Conformément à ses engagements, le Togo respecte le principe de non-refoulement et prend en charge plus de 21 000 réfugiés de 14 nationalités différentes. Suite à la crise qui a éclaté en Côte d'Ivoire après les élections, plusieurs dizaines de milliers d'Ivoiriens ont trouvé refuge au Togo et le Gouvernement a pris des mesures importantes en leur faveur, notamment en matière de logement, de sécurité, de régularisation de la situation, d'éducation et d'emploi. Sur les 7 824 réfugiés ivoiriens initialement enregistrés, 4 761 se trouvent encore sur le territoire togolais, dont 2 617 dans le camp d'Avepozo. Le Gouvernement envisage de créer, en collaboration avec le HCR, un second site exclusivement réservé aux anciens combattants parmi les réfugiés. En ce qui concerne les réfugiés togolais encore présents dans des pays voisins et en Europe, M<sup>me</sup> Ibrahima propose au HCR d'appliquer la clause de cessation

prévue par la Convention de 1951 car le climat de paix au Togo offre des conditions favorables à leur retour.

24. **M. Demiralp** (Turquie) dit que les événements qui ont eu lieu en Afrique du Nord et au Moyen-Orient ont constitué une nouvelle épreuve pour le HCR et se félicite de la coopération entre la Turquie et le Haut-Commissariat dans ces régions. La Turquie est particulièrement préoccupée par la crise humanitaire qui frappe la Somalie après vingt ans de guerre civile et appelle à fournir une aide d'urgence à la population somalienne. La Turquie a elle-même lancé une campagne nationale afin d'aider les Somaliens touchés par la sécheresse et la famine. En accueillant la réunion d'urgence du Comité exécutif de l'Organisation de coopération islamique sur la Somalie le 17 août 2011 à Istanbul, la Turquie a voulu appeler l'attention sur les groupes les plus vulnérables de la population dans ce pays, notamment les réfugiés. En conclusion, M. Demiralp se félicite de la réforme structurelle menée par le HCR grâce à laquelle les dépenses afférentes au siège ont été réduites de 14 à 9 % des dépenses totales et celles du personnel de 41 à 27 %.

25. **M. Malinga** (Ouganda) dit que son pays accueille 133 115 réfugiés et 23 362 demandeurs d'asile originaires pour la plupart de pays voisins. Des accords tripartites ont été conclus avec la République démocratique du Congo, le Rwanda, le Kenya et le Soudan, et des négociations sont en cours pour la signature d'un accord avec le Burundi. Le rapatriement au Soudan de plus de 80 % des réfugiés s'est déroulé avec succès. Le rapatriement des réfugiés en République démocratique du Congo n'a pas encore débuté et de nouveaux réfugiés sont même arrivés de ce pays. Depuis 2004, 6 000 réfugiés rwandais ont été rapatriés mais près de 16 000 se trouvent encore en Ouganda. En 2008, le Gouvernement ougandais a mis au point un programme de relèvement d'un montant de 24 millions de dollars des États-Unis pour la période 2009-2013. Le HCR a été chargé de diriger la collecte des fonds mais un million de dollars seulement a pu être collecté. M. Malinga demande donc au HCR de prendre rapidement des mesures pour mobiliser les fonds nécessaires. Le problème des réfugiés, principalement rwandais et congolais en exil prolongé, constitue un problème pour l'Ouganda et le Gouvernement a engagé un dialogue avec les Gouvernements concernés et le HCR pour trouver des solutions durables concernant ces réfugiés qui ont perdu tout lien avec leur pays d'origine.

26. **M. Anwary** (Observateur de l'Afghanistan) dit qu'en moins de dix ans, 5,7 millions de réfugiés afghans sont rentrés dans leur pays après des années d'exil en Iran et au Pakistan. Ils représentent 25 % de la population actuelle de l'Afghanistan. En 2011, environ 50 000 réfugiés enregistrés ont été rapatriés du Pakistan et de l'Iran. Cette situation pose toutefois des problèmes. Environ 40 % des réfugiés rentrés au pays ont un niveau de vie inférieur à celui de leurs compatriotes, ont du mal à obtenir un logement, à se faire soigner ou à scolariser leurs enfants. La réintégration durable de ces personnes est difficile mais essentielle pour la stabilité et le développement du pays. Plus de 2,9 millions de réfugiés afghans enregistrés se trouvent encore au Pakistan et en Iran. Le Gouvernement afghan coopère avec ces pays et le HCR pour faciliter leur retour, mais ce processus a été ralenti par l'insécurité croissante dans certaines régions du pays et les conditions socioéconomiques défavorables. Il s'est engagé à collaborer avec le Pakistan et l'Iran pour mettre en place un système permettant de gérer le retour des réfugiés afghans qui n'ont pas de documents ni de moyens de subsistance. En raison de l'insécurité, plus de 160 000 personnes ont été forcées de se déplacer à l'intérieur du pays au cours des huit derniers mois. M. Anwary remercie les organismes humanitaires internationaux qui ont apporté une assistance à ces personnes, ainsi que le Gouvernement japonais, qui envisage d'accueillir au début de 2012 une conférence internationale avec les Gouvernements iranien et pakistanais afin d'élaborer une stratégie pluriannuelle pour trouver des solutions à la situation des réfugiés afghans.

27. **M. Halilovic** (Observateur de la Bosnie-Herzégovine) rappelle qu'environ 2,2 millions de personnes ont fui son pays durant la guerre qui a éclaté en 1992, qu'un million d'entre eux ont trouvé refuge à l'étranger et qu'un autre million s'est déplacé à l'intérieur du pays. En outre, environ 500 000 logements, soit près de la moitié du parc immobilier national, ont été partiellement ou entièrement détruits. L'accord sur les réfugiés et les personnes déplacées, annexé à l'Accord de paix de Dayton de 1995, a garanti les droits des personnes déplacées à retourner librement chez elles. Depuis lors, plus d'un million de personnes sont rentrées, dont presque 500 000 appartiennent à des minorités. L'assistance fournie a visé principalement à garantir la viabilité du processus de retour. Deux cent vingt mille logements ont été restitués et plus de 320 000 ont été reconstruits. Néanmoins, il subsiste des problèmes importants. Pour y répondre, la Bosnie-Herzégovine a adopté en 2010 une stratégie révisée, qui vise à répondre aux besoins urgents de plus de 105 000 personnes déplacées internes, réfugiées et autres personnes touchées par le conflit. En outre, la Bosnie-Herzégovine continue à accueillir des milliers de réfugiés et demandeurs d'asile, principalement en provenance de pays voisins. Afin de trouver des solutions durables concernant les réfugiés et les déplacés dans la région, le Gouvernement collabore avec la Croatie, le Monténégro et la Serbie et organisera avec ces trois pays une conférence des donateurs pour présenter un programme régional conjoint. L'appui de la communauté des donateurs internationaux est essentiel car l'obtention de ressources financières sera un des objectifs les plus importants.

28. **M. Bhattarai** (Observateur du Népal) rappelle que le Népal a accueilli plus de 100 000 réfugiés originaires du Bhoutan au cours des vingt dernières années mais les efforts déployés pour apporter une solution à ce problème humanitaire dans le cadre de négociations avec le Bhoutan n'ont donné aucun résultat car les décisions prises n'ont pas été mises en œuvre par ce dernier. Pas un seul réfugié n'a encore été autorisé à rentrer chez lui. Malgré cela, le Gouvernement népalais reste engagé à trouver une solution et espère une reprise prochaine des négociations. En 2005, le Népal a accueilli avec satisfaction les offres des États-Unis d'Amérique, de l'Australie, du Canada, du Danemark, de la Norvège, de la Nouvelle-Zélande, des Pays-Bas et du Royaume-Uni pour permettre la réinstallation des réfugiés bhoutanais dans ces pays tiers.

29. **M<sup>me</sup> Arango** (Colombie), s'exprimant au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC), dit que la solidarité est le principe directeur qui fonde l'action des pays de la région en faveur des réfugiés et des apatrides. Les enfants, les adolescents et les femmes, ainsi que la lutte contre la violence sexuelle comptent parmi les priorités du GRULAC. De nombreux pays de la région s'emploient à ratifier les conventions et protocoles relatifs aux réfugiés et aux apatrides, à renforcer leurs cadres juridiques nationaux et à fournir une aide humanitaire à ceux qui en ont besoin.

30. S'exprimant au nom de la Colombie, M<sup>me</sup> Arango remercie le Bureau du HCR en Colombie qui travaille en étroite collaboration avec les différentes institutions nationales, notamment pour apporter une assistance technique aux différentes étapes du déplacement. À Ipiales (Colombie), fin septembre 2011, les Ministres colombien et équatorien des affaires étrangères ont annoncé la mise en œuvre d'un plan d'action conjoint visant à prendre en charge les réfugiés colombiens en Équateur, en déterminant quels réfugiés souhaitent rester en Équateur et quels autres souhaitent regagner la Colombie. Lors de la réunion d'Ipiales, le Gouvernement colombien s'est engagé à verser 500 000 dollars des États-Unis au HCR et 200 000 dollars des États-Unis à l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) aux fins du retour durable des Colombiens.

31. **M. Morales** (Équateur) souscrit à la déclaration faite par la représentante de la Colombie au nom du GRULAC et renouvelle l'engagement de l'Équateur à ratifier rapidement la Convention sur la réduction des cas d'apatridie. Avec 56 000 réfugiés, dont 98 % sont originaires de Colombie, l'Équateur compte le plus grand nombre de réfugiés de

toute la région. Le pays est le premier à avoir incorporé dans sa législation interne les dispositions de la Déclaration de Carthagène sur les réfugiés de 1984. M. Morales se félicite de la consolidation du dialogue entre l'Équateur et la Colombie concernant la question des réfugiés colombiens en Équateur et demande à la communauté internationale de contribuer au renforcement du programme de réinstallation des réfugiés dans des pays tiers. Il appelle aussi la communauté internationale à accroître son appui financier aux activités d'insertion économique, sociale et professionnelle des réfugiés en Équateur.

32. **M. Bunduku-Latha** (Observateur du Gabon) rappelle les principales étapes du processus de consultation tripartite entre le Gabon, la République du Congo et le HCR depuis 2001 et explique que des milliers de réfugiés ont pu volontairement retourner en République du Congo, que des milliers d'autres ont obtenu un statut de résident au Gabon et que des centaines sont en attente de réinstallation dans des pays tiers. M. Bunduku-Latha lance un appel en faveur de la ratification de la Convention de l'Union africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique et indique que le Gabon a versé une contribution de 2 500 000 dollars des États-Unis pour venir en aide aux personnes menacées par la famine dans la corne de l'Afrique.

33. **M. Guterres** (Haut-Commissaire pour les réfugiés) prend note avec intérêt des observations du Saint-Siège sur la détention, les mineurs non accompagnés et le vide juridique dans lequel se trouvent de nombreuses personnes dépourvues de statut. Il indique au représentant du Togo qu'il a pris note de sa proposition sur la clause de cessation. S'adressant au représentant de la Turquie, il salue la politique de frontière ouverte de la Turquie lors de la crise syrienne et son engagement dans la crise somalienne. Il se félicite de la coopération du HCR avec le Croissant-Rouge turc et du dialogue avec le Gouvernement, notamment sur l'amélioration du système d'asile. Il juge effectivement extrêmement important d'associer dès le départ l'Organisation de coopération islamique (OCI) à la mise en place des mécanismes internationaux de coopération pour l'aide humanitaire.

34. M. Guterres salue la générosité de l'Ouganda qui installe les réfugiés dans des zones qui leur permettent de vivre comme les Ougandais. Il appelle également de ses vœux une intensification de la solidarité internationale et félicite le Gouvernement ougandais d'avoir su rapidement mener à bien l'important rapatriement volontaire de populations dans le nord du pays. M. Guterres reconnaît qu'il faudra davantage d'efforts pour permettre la réintégration des rapatriés en Afghanistan et rendre le retour attractif. Il indique que le HCR et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ont établi un programme de réintégration permettant le développement des communautés. Il renouvelle au représentant de la Bosnie-Herzégovine l'appui du HCR en faveur de la mise en œuvre de l'annexe 7 de l'Accord de paix de Dayton, salue les efforts entrepris par les Gouvernements bosniaque, croate, monténégrin et serbe pour élaborer un programme commun concernant les réfugiés et les déplacés et indique que le HCR apportera son aide à la prochaine conférence des donateurs afin de clore le chapitre des réfugiés dans les Balkans. Le Haut-Commissaire reconnaît le succès du programme de réinstallation des Bhoutanais réfugiés au Népal mais insiste sur la nécessité pour les autorités bhoutanaises de permettre le rapatriement volontaire.

35. M. Guterres dit que l'Amérique latine s'est dotée des meilleurs régimes d'asile au monde. Il salue le Plan d'action de Mexico et l'appui apporté par les autorités, les institutions et la société civile colombiennes aux déplacés internes. Le HCR participera aux mécanismes tripartites de retour volontaire comme il l'a fait dans d'autres régions du monde. M. Guterres note avec satisfaction que le Gabon a octroyé le statut de résident à d'anciens réfugiés congolais et souhaite que le HCR poursuive sa coopération avec le Gouvernement gabonais sur la question des réfugiés de la région.

*La séance est suspendue à 12 h 45; elle reprend à 13 h 10.*

**Déclaration de M<sup>me</sup> Angelina Jolie, Ambassadrice de bonne volonté**

36. **M. Guterres** (Haut-Commissaire pour les réfugiés), avant de donner la parole à M<sup>me</sup> Jolie, remercie celle-ci d'avoir été son Envoyée dans des situations délicates et souhaite qu'elle devienne son Envoyée spéciale dans les situations les plus graves afin d'accroître la visibilité du HCR et d'obtenir un appui encore plus large de la communauté internationale.

37. **M<sup>me</sup> Jolie** (Ambassadrice de bonne volonté) dit que la sécurité et le bien-être des réfugiés sont les seuls indicateurs de la réussite des activités menées auprès d'eux. Elle salue la force des réfugiés qui se trouvent dans une situation d'extrême vulnérabilité et font preuve d'une incroyable capacité de résilience. Elle évoque les risques qu'encourt le personnel du HCR sur le terrain, en particulier dans les zones de conflit, et appelle à un plus grand respect de leur indépendance, de leur impartialité et de leur neutralité afin de garantir leur sécurité. Alors que le HCR doit sans cesse intervenir sur de nouveaux fronts, les pays riches subissent des pressions pour réduire leurs contributions au titre de l'aide. M<sup>me</sup> Jolie espère qu'ils n'en manqueront pas moins à leur engagement envers les plus vulnérables. Elle remercie les pays qui accueillent des réfugiés et garantissent leur sécurité et leur bien-être malgré les sacrifices que cela comporte. De son expérience sur le terrain, notamment de sa visite au camp de Dadaab (Kenya), elle retient le formidable espoir des réfugiés en un avenir meilleur et plus sûr. De l'avis de M<sup>me</sup> Jolie, la situation dans la corne de l'Afrique, où 750 000 personnes risquent de périr au cours des quatre prochains mois, est la crise humanitaire de toute une génération. Elle exhorte les gouvernements, les organisations internationales et les organisations non gouvernementales à redoubler d'efforts pour venir en aide à ces personnes.

38. Relatant les visites qu'elle a effectuées à Malte et en Tunisie, M<sup>me</sup> Jolie évoque le désarroi dans lequel se trouve une mère qui monte avec son enfant à bord d'une embarcation de fortune, en sachant que 15 000 personnes ont déjà péri en 2011 en tentant d'effectuer la traversée. Elle prie tous les participants à la soixante-deuxième session du Comité exécutif du Programme du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés de ne pas oublier les réfugiés de Dadaab, les déplacés internes en Somalie, les petites filles afghanes qui aspirent à un avenir meilleur ou encore tous ceux qui ont péri en mer. Ils sont la raison d'être du HCR.

39. **Le Président** salue l'engagement de M<sup>me</sup> Jolie et dit qu'il faut faire plus pour sensibiliser l'opinion publique, notamment par le biais des médias, à l'ampleur de la crise en Somalie.

*La séance est levée à 13 h 25.*